



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Avenir des scènes de musiques actuelles

Question écrite n° 12802

Texte de la question

M. Dominique Potier interroge Mme la ministre de la culture sur l'avenir des scènes de musiques actuelles (SMAC). Créé en 2010 à l'initiative du Gouvernement, le label SMAC est aujourd'hui attribué à 92 équipements culturels sur le territoire national. Le label est attribué sur des critères artistiques, professionnels, culturels, territoriaux et citoyens, au titre d'une activité de création, de diffusion, d'éducation artistique et culturelle et d'accompagnement des pratiques dans le domaine des musiques actuelles. Les engagements pris par les salles labellisées s'appuient sur un cahier des missions et des charges qui prévoit des moyens artistiques, humains, matériels et financiers. Le ministère de la culture a initié début juin 2023, lors d'un séminaire, un travail de réflexion autour des SMAC en partenariat avec le Syndicat des musiques actuelles (SMA) et la Fédération nationale des lieux de musiques actuelles (FEDELIMA). Ce séminaire a permis de mettre en lumière l'étendue des missions accomplies par les SMAC mais aussi de faire le constat des difficultés budgétaires qui sont les leurs et qui résultent des crises successives et multifactorielles qu'ont eu à subir le secteur de la culture en général et celui de la musique en particulier. Ces difficultés sont telles qu'aujourd'hui, les lieux labellisés SMAC n'ont malheureusement plus les moyens d'accomplir les missions qui leurs sont confiées par le Gouvernement au titre de leur labellisation. Aussi, il lui demande quels moyens supplémentaires le Gouvernement entend accorder aux scènes labellisées SMAC afin qu'elles puissent continuer à mener à bien les ambitieuses missions qui leurs sont confiées.

Texte de la réponse

Le réseau des scènes de musiques actuelles (SMAC) est constitué de 92 lieux déployés sur l'ensemble du territoire, en zones urbaines et rurales. Il représente aujourd'hui un outil central de la politique culturelle du ministère de la culture en faveur des musiques actuelles. Face aux risques de concentration qui menacent une partie de ce secteur, les salles labellisées SMAC portent des ambitions de diversité artistique et culturelle. Les SMAC, comme l'ensemble du champ culturel, font face depuis 2020 à une succession de crises. Dès 2020, l'État s'est engagé massivement pour accompagner les professionnels de la musique avec des mesures nouvelles et des crédits exceptionnels de soutien reversés pendant la crise sanitaire (2020 et 2021) soit par le réseau des directions régionales des affaires culturelles, soit par l'établissement public du ministère de la culture, le centre national de la musique. Puis, face à la hausse des coûts de l'énergie, l'État a rapidement mis en place un certain nombre de mesures d'aides transversales dont ont pu bénéficier les SMAC (bouclier tarifaire, prix garantis, amortisseur électricité...). Des dispositifs exceptionnels ont également été alloués en février 2023 par le ministère de la culture à certaines structures particulièrement impactées par la hausse des coûts énergétiques. Si le contexte budgétaire est peu propice à des augmentations généralisées, il est nécessaire de repenser collectivement les missions et les modèles économiques des lieux labellisés et notamment des SMAC. À cet effet, le ministère est engagé aux niveaux central et déconcentré dans le plan d'action « Mieux produire et mieux diffuser, un projet pour le spectacle vivant », en lien avec les structures labellisées et les collectivités locales pour répondre aux enjeux de coproductions et d'une meilleure diffusion des œuvres du spectacle vivant. Le ministère de la culture, en dialogue avec les collectivités territoriales, restera

attentif à ce réseau sans équivalent au niveau international et essentiel au maintien de la vitalité et de la diversité des propositions artistiques en musiques actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12802

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 novembre 2023](#), page 10105

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2023](#), page 11171